



La Défense, le 1^{er} avril 2021

Cher(e)s collègues,

Dans le cadre du suivi du dialogue social avec l'administration, le SCPN souhaitait vous tenir informés : de l'agenda social, et ainsi faire un point d'étape en matière de mutations et d'avancements au titre de l'année en cours ; de l'actualité COVID et du Beauvau de la sécurité.

MUTATIONS

Le prochain mouvement du CCD devrait intervenir selon le calendrier suivant : diffusion des postes aux alentours du 15 avril 2021, dialogue avec les directions d'emploi, la DRCPN puis la DGPN en vue d'une sortie du TG le 02 juillet pour une prise de poste le 30 août 2021.

AVANCEMENTS

Echelon spécial de commissaire de police : 29 commissaires de police seront promus à l'échelon spécial cette année. Les promouvables seront nommés exceptés ceux promus au grade de commissaire divisionnaire. Les nominations seront lissées toute l'année en fonction de la libération des postes budgétaires. Le TG précisant ces nominations devrait être diffusé vers la mi-mai 2021.

Grade de commissaire divisionnaire : Cette année 2021 (il en sera de même en 2022), le ratio promus/promouvables entériné par arrêté de la DGAFP était de 23 %. 62 commissaires de police ont été promus en rang utile et 10 figurent en rang complémentaire. La DRCPN précise être en mesure de promouvoir, grâce aux départs en retraites prévus, 68 commissaires de police. Les nominations seront lissées tout au long de l'année 2021 à raison de 7 à 8 collègues par mois et ce, environ un mois sur deux. Les dates de nominations se feront en fonction du classement des commissaires par leur direction d'emploi après un travail de péréquation effectué par la DRCPN. A noter que cette année, en raison notamment de la crise sanitaire, le SCPN est intervenu auprès de la DGPN afin que des collègues promouvables, qui n'avaient pas satisfait aux 15 jours des stages trajectoire, ne soient pas lésés dans leurs droits à l'avancement et puissent être prioritaires dans la réalisation de ces stages statutaires. Nous avons été entendus par le DGPN qui a néanmoins rappelé la primordialité et la condition absolue de l'accomplissement des stages trajectoire dans la nomination au grade de commissaire divisionnaire.

Grade de commissaire général : Cette année encore le volume des promotions devrait se situer aux alentours de 72 nominations. Le but est d'atteindre le nombre de 360 commissaires généraux en 2023 pour parvenir au pyramidage suivant : 360 commissaires généraux, 722 commissaires divisionnaires et 722 commissaires de police. Le dialogue social pour les avancements au grade de commissaire général avec les DISA, la DRCPN et la DGPN devrait commencer prochainement et les travaux se finaliser aux alentours de la mi-mai.

Les échelons spéciaux de commissaire général seront traités à l'issue.

COVID

La FASMI, dont le SCPN est membre, a saisi une nouvelle fois le ministre de l'Intérieur au sujet de la vaccination des policiers le 23 mars dernier. Vous trouverez en pièces-jointes les courriers suivants : celui adressé au ministre, ainsi que sa réponse. Nous vous recommandons d'en informer largement vos collègues et personnels.

BEAUVAU DE LA SECURITE

Comme vous le savez, les tables rondes du Beauvau de la sécurité ont été annulées et reportées en raison des dernières mesures sanitaires. Néanmoins, nous avons transmis nos propositions à l'administration, comme nous l'avons fait pour les 4 premières tables rondes. Vous avez pu prendre connaissance de ces premières propositions dans la tribune du commissaire diffusée lundi dernier, que vous pouvez retrouver ici : <https://le-scpn.fr/tribune-149-mars-2021/>

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée de tous nos travaux.

Bien sincèrement à vous tous, prenez soin de vous et vos proches, et n'hésitez pas à nous saisir.

Le secrétariat général du SCPN

Secrétaire général
David LE BARS
01 49 67 02 40/41
07 63 56 36 21
david.le-bars@le-scpn.fr

Secrétaire général adjoint
Pierrick AGOSTINI
01 49 67 02 43
06 69 91 83 33
pierrick.agostini@le-scpn.fr

Secrétaire national
Christophe GRADEL
01 49 67 02 42
06 66 52 61 86
christophe.gradel@le-scpn.fr

Retrouvez le SCPN : www.le-scpn.fr ou sur twitter @ScpnCommissaire

